



PROCÈS VERBAL

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du Comité des Œuvres Sociales des personnels du Conseil Départemental
des Alpes-Maritimes

du samedi 27 juin 2026 à 10h00

en salle des conférences du Bâtiment Estérel (2^{ème} étage)
Centre Administratif Départemental des Alpes-Maritimes
147, Boulevard du Mercantour - 06200 NICE

L'ordre du jour comportera :

- I. PRÉSENTATION RAPPORT D'AUDIT
- II. RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2025
- III. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
- IV. APPROBATION DES COMPTES 2025
- V. AFFECTATION DU RÉSULTAT
- VI. RAPPORT D'ACTIVITÉ - EXERCICE 2025
- VII. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025
- VIII. QUESTIONS DIVERSES

La séance de cette 36^{ème} Assemblée Générale du Comité des Œuvres Sociales des personnels du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes est déclarée ouverte par son Président, Alain PILATI, à 10h30.

Un mot de bienvenue est adressé à l'ensemble de l'auditoire.

Un hommage chaleureux est rendu à notre ami et administrateur Bertrand BOUISSOU, décédé en novembre 2025.

Nadine KRAUS rappelle les fondements de l'article 13 des statuts qui stipulent notamment que : « L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an ; l'Assemblée Générale entend et approuve les rapports sur la gestion du Conseil d'Administration notamment sur la situation morale et financière de l'association et délibère sur toutes les autres questions figurant à l'ordre du jour. Les décisions de l'assemblée générale ordinaire sont prises à la majorité des membres présents. Toutes les délibérations sont prises à main levée ».



Un appel à la désignation d'un secrétaire de séance est effectué ; Catherine CHARLIER est volontaire pour assurer cette fonction.

Une présentation des membres de la tribune est effectuée :

- Alain PILATI, Président
- Nadine KRAUS, Secrétaire générale
- Michel ALUNNI-MILANI, Trésorier
- Christine GIAUME, Trésorière adjointe
- Cyrille VERRIERE, Commissaire aux comptes
- Mélanie WINTER, Expert-comptable

I. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'AUDIT

En préambule, Alain PILATI précise que l'intégralité du rapport d'audit a été présentée en détail lors du Conseil d'Administration du 12 janvier 2026.

L'audit de la Direction du Pilotage de la Performance et du Conseil en Gestion (DPPCG), missionné par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes, s'est tenu dans les locaux du COS courant de l'année 2025.

L'évaluation portait sur les aspects financiers liés à la distribution des subventions accordées aux agents. Cette démarche visait à dresser un état des lieux précis de la situation actuelle, en identifiant les mécanismes de financement, les critères d'attributions, ainsi que les flux budgétaires associés.

L'objectif est double : garantir une transparence optimale dans la gestion des ressources et le cas échéant, explorer des pistes d'optimisation et de rationalisation susceptibles d'améliorer l'efficacité du dispositif.

Cette étude a été réalisée sur une période de 8 mois (avril à novembre 2025), où de nombreux échanges ont été organisés avec la DPPCG : soit 9 séances de travail, et plusieurs échanges au fil de l'eau. Le COS a fourni en complète transparence toutes les données demandées : 3 rapports annuels d'activité, une notice de règles de gestion et plus de 13 fichiers Excel de données financières (soit plus de 50 000 lignes de données).

Au terme de cet audit, les conclusions sont les suivantes :

« La diversité des prestations proposées, allant des aides aux vacances aux activités culturelles et sportives, répond aux besoins variés des membres du COS.

Cette adéquation entre l'offre de services et les attentes des adhérents se traduit par une croissance continue du nombre d'adhérents depuis 2020, exception faite de l'année 2021 impactée par la COVID-19.

Le financement du COS repose principalement sur la subvention du Conseil Départemental, représentant environ 92 % des ressources, avec des contributions marginales provenant d'autres sources *(sur les exercices examinés : 2022, 2023, 2024 et 1^{er} semestre 2025)*

Les actions majeures du COS sont : les chèques vacances, le centre de loisirs et les résidences.

En somme, **le COS démontre une gestion stricte de ses ressources avec toujours une attention pour obtenir le meilleur rapport qualité prix / prestation.**

Exception faite de la participation pour les chèques vacances qui est soumis aux conditions de ressource (répartition par équité), le COS a une politique de répartition égale pour toutes les autres prestations.

En conclusion, **l'évaluation des subventions du COS met en lumière la bonne gestion et la rigueur de l'utilisation des finances.** La répartition des ressources financières est représentative des différentes catégories professionnelles des adhérents, et propose des services correspondant à la demande, assurant une bonne répartition de l'utilisation de son budget. ».

II. RAPPORT FINANCIER - EXERCICE 2025

Le rapport financier de l'exercice 2025 est présenté sur un PowerPoint ; le commentaire en voix off.

Les ressources :

Les ressources de l'association s'élèvent à 2 625 695 € dont la principale recette (soit 95.87 %) est la subvention de la collectivité départementale dont le calcul est fondé sur les dépenses de personnels de l'exercice N-2. Son versement est échelonné en 3 fractions sur l'exercice.

4210 agents du Conseil Départemental ont adhéré à l'association pour une cotisation annuelle de 5 €, générant une recette de 21 050 €.

Le Département a également reversé au COS 29 459 € en application des dispositions réglementaires relatives aux titres restaurants émis, non échangés, perdus ou périmés.



Les dépenses de fonctionnement :

Ces frais correspondent aux dépenses propres de l'association, telles que la masse salariale, les assurances, les frais de site internet, les frais d'expertise comptable, de commissaire aux comptes, d'acquisition de matériels, ainsi que les licences logicielles.

Le total des dépenses de fonctionnement s'élève à 382 550€, dont le poste le plus important est constitué par la masse salariale soit 298 946€.

Les dépenses pour les actions :

Les dépenses pour les actions s'élèvent à 2 181 761 € soit 86.68 % du montant de la subvention.

- Les chèques vacances restent comme chaque année le poste le plus important et représentent à eux seuls 38.4 % de nos dépenses. 2083 demandes ont été enregistrées. La contribution du COS aux chèques vacances est de 837 754 €, soit une subvention moyenne de 402 € par dossier.
- Les aides aux événements constituent le deuxième poste avec 19 % pour un montant de 415 471 €
- Les 25 résidences vacances mises à disposition de nos adhérents représentent le troisième poste de dépenses, soit 14.6 % pour un montant de 318 382 €, comprenant les loyers, les charges, et le renouvellement des équipements. Avec un total de 691 séjours, pour une subvention moyenne de 461 € par séjour.
- L'aide aux familles représentent 15.6 % pour un montant de 339 265 € dont 225 458 € pour les 5 semaines de fonctionnement du centre de loisirs. La fréquentation est importante avec 2834 journées enfants. L'augmentation du budget consacré à cette action s'explique principalement par une demande accrue des familles se traduisant par une augmentation de la capacité d'accueil portant ainsi le nombre maximum d'enfants par jour à 140.
- La billetterie, représente 6.4 % des dépenses soit un montant de 139 038 €.
- Les journées de cohésion représentent 6% des dépenses, soit un montant de 88 200€.
- Les balades et escapades s'élèvent à 1.5 % des dépenses soit un montant de 33 607€.



Le compte de résultat enregistre toutes les charges et tous les produits hors acquisition de matériel mobilier dont il constate la dépréciation par la prise en compte des amortissements, conformément sur le plan comptable général.

La dotation aux amortissements (70 252 €) correspond à la dépréciation annuelle de la valeur des biens et matériels immobilisés. C'est une charge destinée à en assurer le renouvellement.

Les opérations de gestion comprenant les produits 215 €, dûs aux arrondis liés aux règlements effectués par chèques vacances et une charge de 40 € liée à l'annulation de dettes adhérents.

Les contributions volontaires, estimées à 91 505 € correspondent aux moyens matériels mis à disposition de l'association par le Conseil Départemental (le détail figure à l'annexe des comptes annuels).

Le compte de résultat est déficitaire de 3 749 €. Ce résultat est moins élevé que le budget prévisionnel qui présentait un déficit de 11 041 €. Ce déficit sera imputé à notre trésorerie.

Pour rappel, le budget prévisionnel initial voté lors du Conseil d'Administration du 13 mars 2025 présentait un déficit de – 9 500 €. Un budget modificatif a été voté lors du Conseil d'Administration du 20 mai 2025 ramenant ainsi le déficit à 11 041 €.

Alain PILATI précise que les comptes ont été arrêtés lors de la réunion du Conseil d'administration du 17 avril 2026.

En conclusion au terme de l'exercice la situation financière de l'association est saine avec un fond associatif représentant environ 4 mois de fonctionnement.

En annexe de l'ordre du jour figurent le bilan et le compte de résultat établi pour l'exercice 2025.

Aucune remarque ou question n'étant formulé, Alain PILATI invite le commissaire aux comptes à présenter ses diligences.

III. INTERVENTION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Cyrille VERRIERE, en sa qualité de Commissaire aux comptes, expose les conclusions de son rapport relatif à l'exercice clos au 31 décembre 2025.

Au terme de ses investigations, il certifie que « les comptes annuels sont, au regard des règles comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association en fin d'exercice ».



Il précise également que : « nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres ».

IV. APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE 2025

Aucune question n'étant formulée, Nadine KRAUS soumet au vote l'approbation des comptes de l'exercice 2025, et donne quitus avant la publication des comptes au journal officiel.

Contre : 0 - Abstention : 0

Les comptes sont approuvés à l'unanimité.

V. AFFECTATION DU RESULTAT

Nadine KRAUS propose d'affecter le montant du compte de résultat 2025 déficitaire de – 3 749 € sur les réserves.

Contre : 0 - Abstention : 0

L'affectation du compte de résultat est approuvée à l'unanimité.

VI. RAPPORT D'ACTIVITE- EXERCICE 2025

Le rapport d'activité de l'exercice 2025 est présenté par Nadine KRAUS en sa qualité de secrétaire générale.

Les actions majeures du COS s'articulent autour de deux grands axes : le premier visant à favoriser le lien social entre les adhérents, entre les familles (centre de loisirs, journées de cohésion, escapades et balades, résidences de vacances, etc. ...), et le deuxième axe visant à développer le pouvoir d'achat (chèques vacances, coupons sport, cartes culture/cinéma, billetteries diverses, bons événements, participations aux séjours enfants, etc...).



Faits marquants :

- Le COS a fait l'objet d'un audit de la Direction du Pilotage de la Performance et du Conseil en Gestion commandité par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes. L'objectif est double, à la fois garantir une transparence optimale dans la gestion des ressources, et explorer des pistes d'optimisation et de rationalisation. Au terme de 8 mois d'audit, les conclusions démontrent une gestion stricte des ressources avec une attention pour obtenir le meilleur rapport qualité prix/prestation. L'évaluation des subventions du COS met en lumière la bonne gestion et la rigueur de l'utilisation des finances.
- Dans un contexte budgétaire contraint de la collectivité départementale, le montant de la subvention 2025 allouée au COS a été réduit de 5 % soit une baisse de 116 000 €. Par conséquent, les membres du Bureau, dans leur séance du 19 décembre 2024, avaient acté le principe de conserver l'ensemble des prestations et actions du COS tout en prenant un train de mesures d'économies, notamment en réduisant le taux de subvention sur plusieurs actions tout en les conservant. Ces mesures d'économies sont entrées en vigueur au 1^{er} janvier 2025 conformément à la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2024.
- Devant le nombre important de demandes, il a été décidé (lors d'une séance du Bureau du 13 mars 2025) d'ajouter à titre expérimental, un critère de priorité dans les attributions de pré-réservations des résidences vacances dont les candidatures ont eu lieu en octobre 2025 pour la campagne 2026, à savoir que : « l'octroi des résidences pendant les vacances scolaires est donné en priorité aux adhérents actifs ».
- Le COS a été sollicité par la Direction Générale et a accepté d'accueillir temporairement 12 mineurs relevant du foyer de l'enfance pendant la dernière quinzaine du mois d'août, pour cause de travaux urgents devant être réalisés dans leur établissement. Le Fort de la Drète est apparu comme une solution de relogement pour ces jeunes. À cet effet, le COS a dû mettre en place une rotation logistique pendant les semaines de fermeture à même d'assurer la surveillance du site, mais aussi de pouvoir répondre aux besoins sur place (surveillance de baignade, accès aux blocs sanitaires, mise en température des repas, etc..) afin d'offrir un accueil de qualité. Les enfants ont quitté le site à la date convenue.



L'activité statutaire :

Les instances du COS se sont réunies à 10 reprises :

- 3 fois pour le Conseil d'Administration (le 13 mars, 20 mai et 15 septembre)
- 5 fois pour le Bureau (le 13 mars, 20 mai, 7 juin, 15 septembre et 3 novembre)
- 2 fois pour la Commission Résidences et Loisirs (le 16 avril et le 24 novembre)

L'Assemblée Générale s'est tenue au bâtiment Estérel du Centre administratif Départemental des Alpes-Maritimes le 7 juin 2025.

Le nombre d'adhérents au COS est de 4 210.

Les actions majeures :

- Les journées de cohésion : 30 journées se sont déroulées sur le site du Fort de la Drète pour un total de 1105 agents accueillis. La fréquence hebdomadaire et le calendrier de réservation ont été augmentés. Ces journées correspondent à une attente forte des personnels, et s'inscrivent pleinement dans les missions de l'association. Elles permettent aux services qui le souhaitent de fédérer leurs équipes dans le cadre d'une journée complète « clé en main » en mode team building.
- Le centre de loisirs : il a accueilli 248 enfants, représentant 186 familles, sur une période de 5 semaines pour un total de 2834 journées enfants. Le centre de loisirs se déroule sur le site du Fort de la Drète, dont les aménagements permettent une grande diversité dans les activités. Cinq bivouacs à thème ont eu lieu sur le fort et ont permis à 208 enfants de bénéficier de cette expérience.
- Les balades et escapades : elles ont permis à 344 personnes de s'évader autour de 2 balades (Baux de Provence, et la journée vélo à San Remo), 3 escapades (Port Aventura, Palma de Majorque, et Copenhague), et 1 manifestation festive (Barbecue aux Iles de Lérins).
- Les résidences de vacances : le parc est composé de 25 résidences en France et à l'étranger. Une nouvelle résidence à Auron a été proposée à compter du 15 novembre 2025.



À la suite d'une augmentation significative du loyer de la résidence de Lisbonne, il a été décidé de dénoncer le bail au 31 décembre 2025. Compte tenu de l'engouement pour cette destination, une nouvelle résidence, dont le rapport qualité /prix est plus intéressant, a été proposé aux adhérents à compter du 13 octobre 2025. Le taux d'occupation est toujours élevé sur l'ensemble du parc. Les deux séquences d'attributions permettent de prioriser les demandes afin de tendre à une meilleure équité de traitement. C'est au total 691 séjours qui ont été finalisés.

- Les chèques vacances : 2083 dossiers ont été validés, principalement sur la tranche la plus favorable pour un montant maximum de 920 €, et une subvention de 450 €.
- L'aide aux évènements et aux familles :
 - 1975 cartes cadeaux Noël d'une valeur de 90 € pour les enfants de 0 à 14 ans
 - 74 cartes cadeaux évènements retraite d'une valeur de 150 €
 - 70 cartes cadeaux évènements union (mariage /PACS) d'une valeur de 150 €
 - 65 cartes cadeaux évènements naissance d'une valeur de 150 €
 - 181 primes au titre des médailles du travail et, 20 au titre de la médaille grand or
- L'aide aux séjours des enfants : les participations aux séjours des enfants représentent, 138 dossiers pour les séjours en colonies de vacances, 43 dossiers pour les classes découvertes, 9 dossiers pour les séjours linguistiques, 2 dossiers pour les séjours en centre familiaux, et 680 dossiers pour les centres de loisirs sans hébergement.
- Les services : 53 consultations avec un avocat, 48 consultations avec un notaire, et 117 participations aux séances bien-être au travail.
- La billetterie : 32 075 billets ou contremarques à tarifs préférentiels ou subventionnés ont été délivrés, dont 5 696 e-billets cinéma et 5 675 e-billets parcs et loisirs.
- Les manifestations sportives : contribution auprès de 82 agents compétiteurs.
- Communication auprès des adhérents : plusieurs actions de communication ont été menées durant l'année afin d'encourager la consultation de notre site, et le téléchargement de l'application COS. De plus, l'ensemble des adhérents ont bénéficié d'un cadeau à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Question de Madame MALVILLE : est-ce que la participation pour les séjours familiaux sont des séjours pour les enfants de l'aide sociale à l'enfance ?

Réponse de Nadine KRAUS : la participation du COS pour les séjours en centre familiaux correspond aux séjours en Gîte de France ou en Maisons familiales de Vacances, dont la liste est arrêtée par une circulaire ministérielle et uniquement destinée aux agents du Conseil Départemental.

Le rapport d'activité de l'exercice 2025 est annexé au présent compte rendu.

VII. APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

Nadine KRAUS soumet au vote le rapport d'activité 2025.

Contre : 0 - Abstention : 0

Le rapport d'activité 2025 est approuvé à l'unanimité

VIII. QUESTIONS DIVERSES

- La programmation des escapades/balades est en cours d'élaboration, avec toujours une attention particulière pour offrir de la diversité à nos différents publics, et avec un rapport qualité prix intéressant.
- Résidences de vacances : des recherches sont en cours sur différentes destinations comme Naples, Porto, Barcelone, afin de trouver la meilleure opportunité.

Alain PILATI remercie l'ensemble des services départementaux pour leur soutien, ainsi que toute l'équipe du COS qui œuvrent toute l'année pour offrir des actions diversifiées et de qualité, auprès de nos adhérents et de leurs familles.

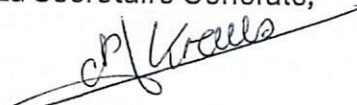
La séance est levée à 11h30.

Fait à NICE, le 7 août 2026

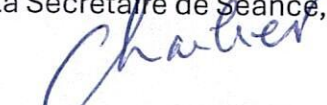
Le Président,


Alain PILATI

La Secrétaire Générale,

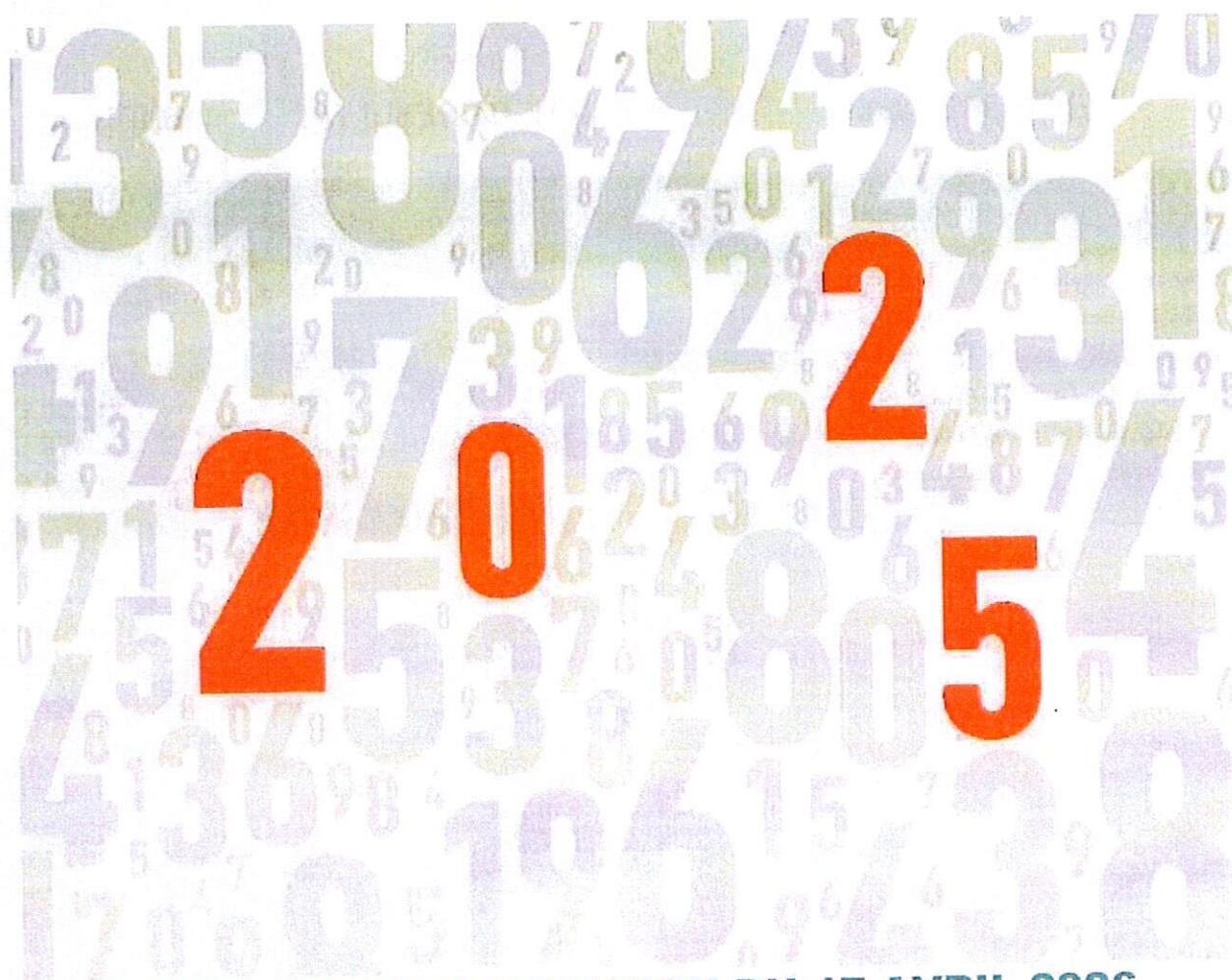

Nadine KRAUS

La Secrétaire de Séance,


Catherine CHARLIER



RAPPORT FINANCIER EXERCICE 2025



CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 17 AVRIL 2026

Comité des Œuvres Sociales des Personnels
du Conseil Départemental des Alpes Maritimes

Centre Administratif Départemental
147 Boulevard du Mercantour
06201 NICE CEDEX 3

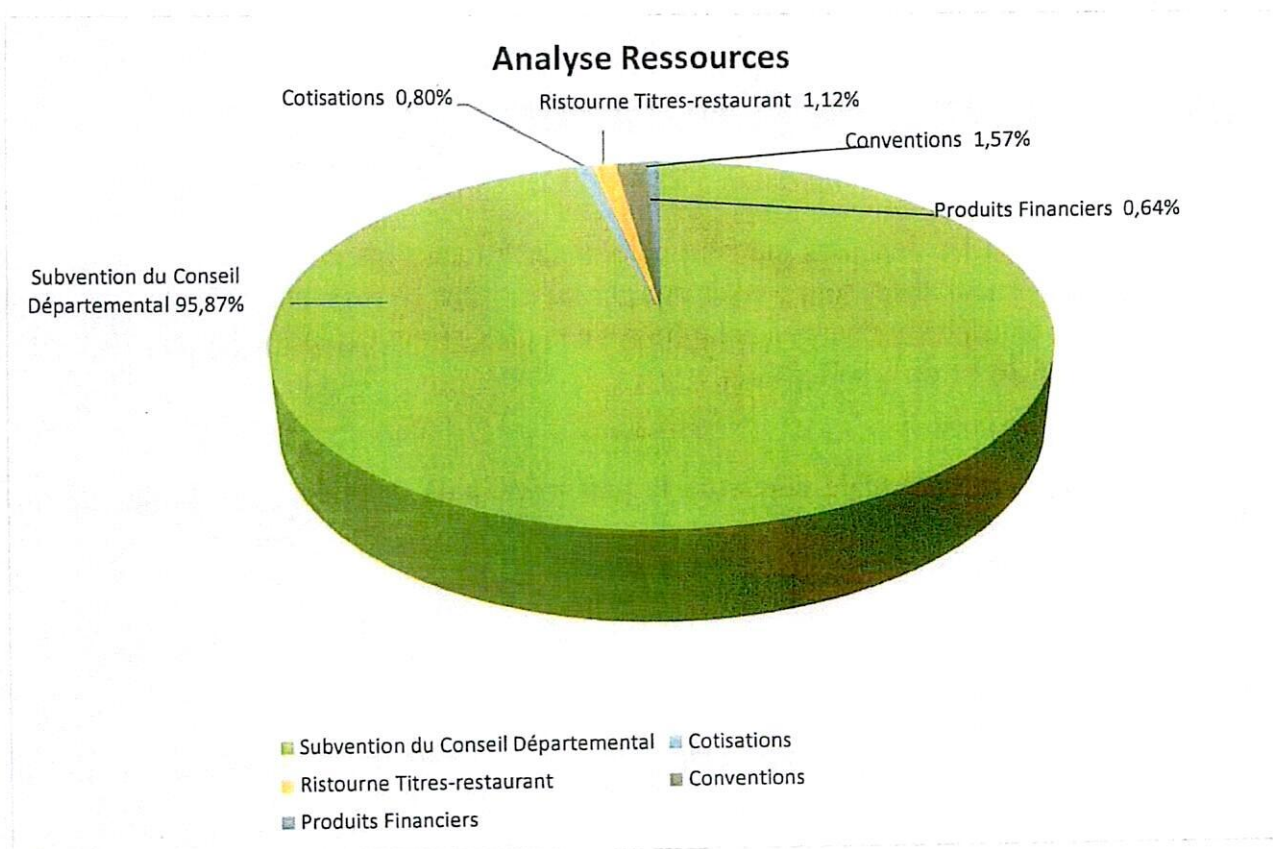
Le présent rapport est établi en application des dispositions statutaires. Il présente l'analyse de l'utilisation de la subvention au regard des activités menées par l'association au cours de l'exercice écoulé.

Le bilan, le compte de résultat et l'annexe, établis suivant la norme définie par le plan comptable général sont joints au présent rapport.

LES RESSOURCES

Les ressources de l'association s'élèvent à **2 625 695 €**.

EXERCICE 2025	COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
POSTE	CHARGES	PRODUITS	RESSOURCES
Subvention du CD06 art 6.2 convention		2 517 139 €	2 517 139 €
1% dépenses de personnel, exercice N-2			
Convention Smiage, Ria, ReAAM et Agence 06		41 349 €	41 349 €
Cotisations (4 210 adhérents)		21 050 €	21 050 €
Impôts/ Comptes à terme	4 687 €	21 385 €	16 698 €
Ristourne titres-restaurant		29 459 €	29 459 €
Total des recettes	4 687 €	2 630 382 €	2 625 695 €



La principale recette de l'association (95.87 %) est constituée par la subvention assise sur les dépenses de personnels de l'exercice N-2.

4 210 agents ont adhéré à l'association, pour une cotisation annuelle de 5 €, inchangée depuis 2002 et 124 agents ont également été rattachés suite aux conventions signées avec l'Agence 06, Smiage, Ria et Régie des Eaux.

Les produits financiers sont générés par les comptes livret rémunéré à 2.50 %

La ristourne Titres-restaurant correspond aux titres perdus ou périmés, non échangés. La société émettrice des Titres-restaurant la verse à la Collectivité territoriale qui la reverse au COS en application des articles L3262-5 et R3262-14 du code du travail. Son montant est calculé en fonction du volume de commandes effectuées annuellement par le Conseil Départemental.

LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Ce sont les dépenses qui sont communes à toutes les actions et qui ne peuvent être affectées précisément. Elles sont constituées par les moyens en personnel et matériels à la charge du COS : frais bancaires, personnel, contrôle des comptes, promotion des actions et matériels. Elles représentent **15.20 %** de la subvention.

La masse salariale constitue la part principale des dépenses de fonctionnement pour un total de 298 946 €.

EXERCICE 2025 - POSTE		COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
		CHARGES	PRODUITS	DÉPENSES
LIGNE 51	MATÉRIELS ET INFORMATIQUE	4 750 €		4 750 €
	Petit matériel	3 105 €		3 105 €
	Matériel informatique	1 645 €		1 645 €
LIGNE 52	CONSOMMABLES	5 840 €		5 840 €
	Fournitures de bureau	5 840 €		5 840 €
LIGNE 53	COMMUNICATION AVEC LES ADHÉRENTS	43 576 €		43 576 €
	Site, serveur, licences	43 576 €		43 576 €
LIGNE 54	BUREAU - CA	2 422 €		2 422 €
	Réunions du Bureau et du CA	2 422 €		2 422 €
LIGNE 55	FRAIS ADMINISTRATIFS	316 053 €		316 053 €
	Commissaire aux comptes	9 417 €		9 417 €
	Expert-comptable	7 691 €		7 691 €
	Charges Personnels	298 946 €		298 946 €
LIGNE 56	FRAIS DE BANQUE	8 844 €	9 €	8 835 €
	Frais de télématique	8 844 €	9 €	8 835 €
LIGNE 57	ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE	1 074 €		1 074 €
	Assurance responsabilité civile	1 074 €		1 074 €
	TOTAL DÉPENSES FONCTIONNEMENT	382 559 €	9 €	382 550 €

LES DÉPENSES POUR LES ACTIONS

Les dépenses pour les actions s'élèvent à 2 181 761 € et représentent 86.68 % de la subvention.

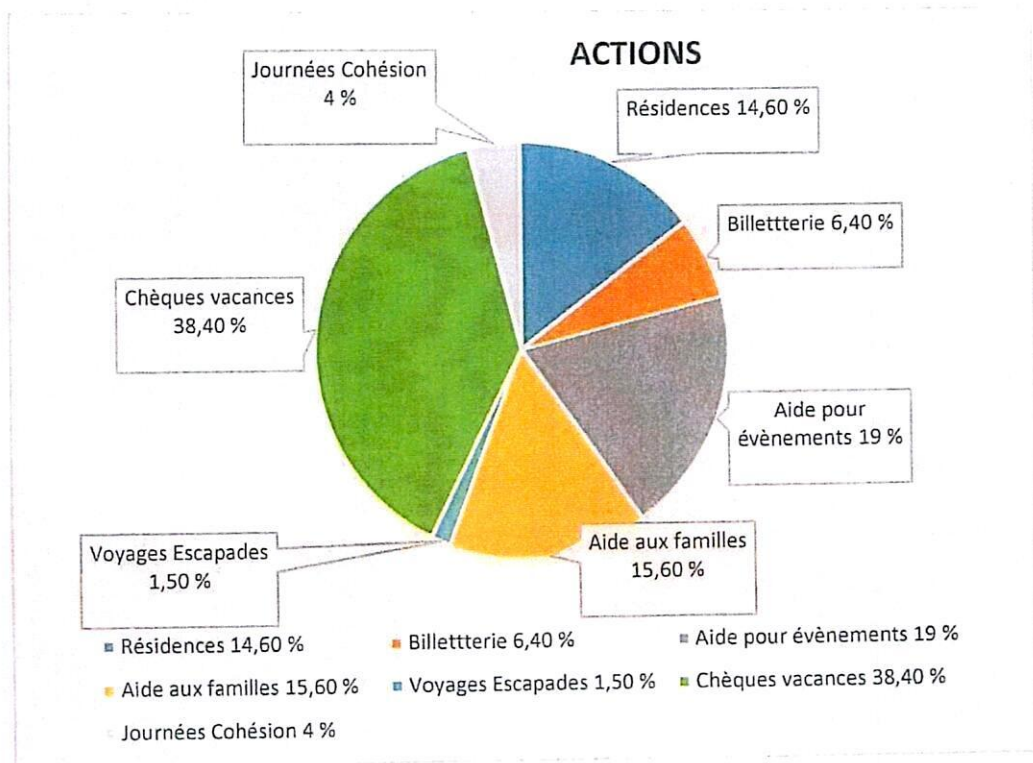
EXERCICE 2025

COMPTE DE RESULTAT

BUDGET

		CHARGES	PRODUITS	DEPENSES
LIGNE 01	CHÈQUES VACANCES	1 881 102 €	1 043 348 €	837 754 €
	Chèques vacances contribution COS	1 856 510 €	1 043 348 €	813 162 €
	Commission ANCV et frais	24 592 €		24 592 €
	AIDE AUX FAMILLES	375 447 €	36 182 €	339 265 €
LIGNE 02	Centre de loisirs	261 640 €	36 182 €	225 458 €
	Aménagement Equipement Fort de la Drete	55 551 €		55 551 €
	Colonies de vacances	11 438 €		11 438 €
	Séjours linguistiques	795 €		795 €
	Classes découvertes	2 166 €		2 166 €
	Prestations sociales DRH	42 076 €		42 076 €
	Participations Bien-être au travail	585 €		585 €
	Actions sportives, culturelles	1 197 €		1 197 €
	AIDE POUR EVENEMENTS	415 471 €	0 €	415 471 €
LIGNE 03	Mariages	10 715 €		10 715 €
	Naissances	10 008 €		10 008 €
	Retraites	11 143 €		11 143 €
	Cadeaux adhérents - jeux en ligne	1 046 €		1 046 €
	Cartes cadeaux enfants Noël	177 746 €		177 746 €
	Cadeaux Adhérents Noël	55 013 €		55 013 €
	Médailles du travail	118 800 €		118 800 €
	Médailles du travail Grand Or	31 000 €		31 000 €
	INFORMATION JURIDIQUE	4 976 €	0 €	4 976 €
LIGNE 04	Consultations notariales	1 925 €		1 925 €
	Consultations juridiques	3 051 €		3 051 €
	BILLETTERIE	416 602 €	277 565 €	139 038 €
LIGNE 05	Billetterie cinéma et cartes cultures	197 819 €	118 728 €	79 091 €
	Billetteries diverses	110 833 €	94 067 €	16 767 €
	Coupons sport	107 950 €	64 770 €	43 180 €
	VOYAGES, BALADES ET MANIFESTATIONS DIVERSES	98 287 €	64 680 €	33 607 €
LIGNE 06	Assemblée Générale statutaire	812 €		812 €
	Escapades	83 317 €	59 620 €	23 697 €
	Balades et Evènements Festifs	14 157 €	5 060 €	9 097 €
	JOURNEES DE COHESION	88 200 €		88 200 €
	Journées Cohésion	88 200 €		88 200 €

LIGNE 07	RÉSIDENCES VACANCES	615 412 €	297 030 €	318 382 €
LIGNE 08	Renouvellement Equipements Appartements	4 568 €		4 568 €
	(7) Gîtes du Mercantour	32 868 €	15 360 €	17 508 €
	(1) Logement à Valberg	17 173 €	10 830 €	6 343 €
	(1) Logement Auron	4 219 €	500 €	3 719 €
	(2) Gîtes à Estenc	5 359 €	3 000 €	2 359 €
	(5) Logement à Calvi	120 630 €	56 760 €	63 870 €
	(1) Logement en Auvergne	9 056 €	4 480 €	4 576 €
	(1) Logement en Bretagne	21 401 €	12 330 €	9 071 €
	(1) Logement à Paris	48 821 €	28 210 €	20 611 €
	(1) Logement à Lisbonne	79 837 €	28 210 €	51 627 €
	(1) Logement à Rome	49 718 €	27 270 €	22 448 €
	(1) Logement à Florence	33 624 €	25 510 €	8 114 €
	(1) Logement à Venise	40 110 €	26 350 €	13 760 €
	(1) Logement à Londres	96 016 €	29 430 €	66 586 €
	(1) Logement à Prague	52 011 €	28 790 €	23 221 €
	EVENEMENT EXCEPTIONNEL	14 290 €	9 222 €	5 068 €
	Foyer de l'enfance	14 290 €	9 222 €	5 068 €
	TOTAL DÉPENSES ACTIONS	3 909 787 €	1 728 026 €	2 181 761 €



Le poste chèques vacances est le plus important avec **38.40 %** des dépenses :

837 754 € y ont été consacrés pour 2083 dossiers, soit une subvention moyenne de 402 € par dossier. Ce poste est stable.

Les aides aux événements (naissance, union, retraite, médaille du travail, cadeau Noël enfant) constituent le deuxième poste de dépenses : **19%** pour une charge résiduelle de **415 471 €**.

Les aides aux familles (centre de loisirs, aides aux colonies, aux séjours et classes de découverte, prestations sociales, équipement du fort de la Drète...), représentent quant à elles **15.60%** des dépenses avec une charge résiduelle de **339 265 €** et occupent le 3^e poste de dépenses.

Le centre de loisirs, ouvert 5 semaines pendant les vacances d'été, a généré une charge totale de 225 458 €, pour 2 834 journées enfant. Son coût a été de 92 € par jour et par enfant pour une subvention moyenne de 79 €. L'augmentation du budget consacré à cette action s'explique principalement par une demande accrue des familles se traduisant par un accueil supplémentaire en moyenne de 15 enfants par jour, portant ainsi le nombre maximum d'enfants par jour à 140.

Les 25 résidences de vacances mises à disposition de nos adhérents représentent le quatrième poste de dépenses, **14.60 %** avec **318 382 €** pour un total de 691 séjours, soit une charge de 891 € pour une subvention moyenne de 461 € par séjour.

Sont compris les loyers, charges, petit matériel et renouvellement de l'équipement.

La billetterie, avec 6.40 % des dépenses reste un poste stable.

EXERCICE 2025- POSTE	COMPTE DE RESULTAT		BUDGET
	CHARGES	PRODUITS	RESSOURCES DÉPENSES
LES RECETTES			
Subventions du Conseil Départemental		2 517 139 €	2 517 139 €
Cotisations		21 050 €	21 050 €
Convention Smiage, Ria, ReAAM et Agence 06		41 349 €	41 349 €
Produits financiers	4 687 €	21 385 €	16 698 €
Ristourne Chèques Déjeuner		29 459 €	29 459 €
TOTAL DES RECETTES	4 687 €	2 630 382 €	2 625 695 €
LES DÉPENSES			
ACTIONS			
Chèques vacances	1 881 102 €	1 043 348 €	837 754 €
Aide aux Familles	375 447 €	36 182 €	339 265 €
Aide pour événements	415 471 €	0 €	415 471 €
Information juridique	4 976 €	0 €	4 976 €
Billetteries	416 602 €	277 565 €	139 038 €
Voyages, Balades et manifestations diverses	98 287 €	64 680 €	33 607 €
Journées de Cohésion	88 200 €	0 €	88 200 €
Résidences de vacances	615 412 €	297 030 €	318 382 €
Evènement Exceptionnel	14 290 €	9 222 €	5 068 €
TOTAL	3 909 787 €	1 728 026 €	2 181 761 €
FONCTIONNEMENT			
Matériels et informatique	4 750 €		4 750 €
Consommables spécifiques	5 840 €		5 840 €
Communication avec les adhérents	43 576 €		43 576 €
Réunions statutaires	2 422 €		2 422 €
Frais administratifs et masse salariale	316 053 €		316 053 €
Frais de banque	8 844 €	9 €	8 835 €
Assurance responsabilité civile	1 074 €		1 074 €
TOTAL	382 559 €	9 €	382 550 €
LE SOLDE			
Cession d'immobilisations			
Dotation aux amortissements	70 252 €		
Provision IDR Salariés Cos	6 200 €		
Provision retraite	0 €	11 143 €	
Opérations de gestion	40 €	215 €	
TOTAL RECETTES		4 369 776 €	
TOTAL DÉPENSES	4 373 525 €		
RÉSULTAT		-3 749 €	

Le compte de résultat enregistre toutes les charges et tous les produits hors acquisition de matériel mobilier dont il constate la dépréciation par la prise en compte des amortissements, conformément au plan comptable général.

La dotation aux amortissements (70 252€) correspond à la dépréciation annuelle de la valeur des biens et matériels immobilisés. C'est une charge destinée à en assurer le renouvellement.

Dans le cadre de la loi sur la mensualisation, qui introduit une indemnité légale de départ à la retraite, l'article L.1237-9 du Code du travail prévoit que « tout salarié quittant volontairement l'entreprise pour bénéficier d'une pension de vieillesse a droit à une indemnité de départ à la retraite ». Dans ce cadre, une provision annuelle Indemnité Départ en Retraite (IDR) est mise en œuvre pour les salariés du COS06 pour un montant de 6 200 € au titre de l'exercice 2025.

Les opérations de gestion comprennent pour les produits (215 €) les arrondis dus aux règlements effectués par chèques vacances, avoirs sur exercice antérieur. Pour les charges (40 €) l'annulation de dettes adhérents.

Le compte de résultat est déficitaire 3 749 €.

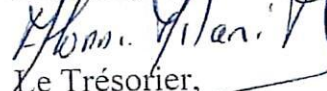
Le détail de tous ces éléments figure à l'annexe des comptes annuels.

En conclusion au terme de l'exercice et du mandat la situation financière de l'association est saine avec un fond disponible représentant 4 mois de fonctionnement.

LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Les contributions volontaires correspondent aux moyens matériels mis à disposition du COS. Elles figurent en pied du compte de résultat et représentent les frais matériels qui sont actuellement pris en charge par la collectivité dans le cadre de la convention du 31 décembre 1999. Leur détail figure à l'annexe des comptes annuels.

À NICE, 17 avril 2026


Le Trésorier,

Michel ALUNNI MILANI

**Comité des Œuvres Sociales des Personnels
du Conseil Départemental des Alpes Maritimes**

« Cos 06 »

Centre Administratif Départemental

BP 3007

06201 Nice Cedex 03

Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025



19, RUE ALPHONSE 1^{ER}
06200 NICE

Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 », relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



3. Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur :

- la note de l'Annexe Comptable figurant à la rubrique « Règles et méthodes Comptables » relative à la provision des départs à la retraite des adhérents ;
- la note de l'Annexe Comptable figurant à la rubrique « Règles et Méthodes Comptables » qui expose le changement de méthodes comptables relatif à l'application du règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022, relatif à la modernisation des états financiers et à la mise à jour du Plan Comptable Général.

4. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

5. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

6. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention



comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

7. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances



ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

DocuSigned by:
Cyrille VERRIERE
D4BA3366C540474...

Cyrille Verrière

Bilan Actif

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (1)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	6 847	6 794	53	373
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions	82 870		82 870	82 870
ACTIF CIRCULANT	Installations techniques, mat. et outillage indus.	267 890	225 376	42 515	63 029
	Autres immobilisations corporelles	887 620	734 999	152 621	181 482
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	15		15	15
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	38 569		38 569	28 469
	TOTAL (II)	1 283 811	967 169	316 642	356 237
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	35 767		35 767	36 631
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés	103 827		103 827	65 850
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	12 024		12 024	183 704
	Charges constatées d'avance	399 825		399 825	437 923
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	694 348		694 348	623 949
	TOTAL (III)	1 245 791		1 245 791	1 348 056
	Frais d'émission des emprunts (IV)				
	Primes de remboursement des emprunts (V)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
	TOTAL ACTIF (I à VII)	2 529 602	967 169	1 562 433	1 704 293

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

38 569

(2) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles	933 128	934 417
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(3 749)	(1 290)
	Total des fonds propres (situation nette)	929 378	933 128
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des autres fonds propres		
	Total des fonds propres	929 378	933 128
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques	190 180	195 123
	Provisions pour charges		
	Total des provisions	190 180	195 123
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	82 947	245 878
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	16 684	17 835
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	34 479	32 839
	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance (1)	308 765	279 490
	Total des dettes	442 875	576 043
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
	TOTAL PASSIF	1 562 433	1 704 293
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(3 749,21)	(1 289,60)
	(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)	442 875	576 043
	(2) Dont emprunts participatifs		

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	21 050	21 325
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	1 769 376	1 726 366
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	2 517 139	2 564 832
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	9	11
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	11 143	19 150
CHARGES D'EXPLOITATION	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	29 674	51 086
	Total des produits d'exploitation	4 348 391	4 382 770
	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	4 058 151	4 080 104
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	29 857	32 238
	Salaires	150 282	145 879
	Cotisations sociales	53 863	47 371
	Dotation aux amortissements et dépréciations	70 252	79 361
	Dotation aux provisions	6 200	17 842
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	234	182
	Total des charges d'exploitation	4 368 838	4 402 978
RESULTAT D'EXPLOITATION		(20 447)	(20 208)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(20 447)	(20 208)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé		21 385	24 304
	Autres intérêts et produits assimilés			
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
	Produits des immobilisations financières cédées			
Total des produits financiers			21 385	24 304
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions			
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières				
RESULTAT FINANCIER			21 385	24 304
RESULTAT COURANT avant impôts			938	4 096
	Produits exceptionnels			8
	Charges exceptionnelles			162
RESULTAT EXCEPTIONNEL				(154)
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices			4 687	5 232
TOTAL DES PRODUITS			4 369 776	4 407 082
TOTAL DES CHARGES			4 373 525	4 408 372
EXCEDENT ou DEFICIT			(3 749)	(1 290)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			91 505	64 069
Prestations en nature				
Bénévolat				
TOTAL			91 505	64 069
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature			18 375	18 375
Mise à disposition gratuite de biens			73 130	45 694
Prestations				
Personnel bénévole				
TOTAL			91 505	64 069

Etats financiers au 31/12/2025

ANNEXE

ENTREPRISE

ASSOCIATION C.O.S. 06
OEUVRES SOCIALES des person
147 BD DUMERCANTOUR
Bat Ferion
06201 NICE CEDEX 3

Forme juridique ASS

N° de Siret 48837363000026

Régime fiscal RN

Code activité 9499Z

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Edition du 01/01/2025 au 31/12/2025 en euros

Règlement ANC 2022-06

ACTIF

Immobilisations nettes	316 642,29	20,27
Stocks	0,00	
Réalizable	551 443,04	35,29
Disponible	694 347,86	44,41
	1 562 433,19	100,00

PASSIF

Capitaux propres	929 378,33	59,48
Provisions risques et charges	190 180,00	12,17
Emprunt long et moyen terme	0,00	
Exigible court terme	442 874,86	28,35
Concours bancaires courants	0,00	
	1 562 433,19	100,00

RESULTAT

Chiffre d'affaires	1 769 376,21	100,00	Reprises sur amort. et provisions	11 143,00	0,63
Marge commerciale	0,00		Pdts cess. immos incorp. et corp.	0,00	
Marge brute de production	1 769 376,21	100,00	Autres produits gestion courante	50 732,91	2,87
Total marges	1 769 376,21	100,00	QP des subv. d'invest. au résultat	0,00	
Autres charges externes	4 058 150,68	229,35	Dotations aux amort., dépréc. et prov.	76 451,58	4,32
Valeur ajoutée produite	(2 288 774,47)	-129,3	Vnc immos incorp. et corp. cédées	0,00	
Subventions	2 517 139,00	142,26	Autres charges gestion courante	233,55	0,01
Impôts, taxes sur rémunérations	0,00		Résultat d'exploitation	(20 446,78)	-1,16
Autres impôts et taxes	29 857,31	1,69	Produits financiers	21 384,57	1,21
Salaires	150 281,91	8,49	Charges financières	0,00	
Cotisations sociales	53 862,87	3,04	Produits exceptionnels	0,00	
Excédent brut d'exploitation	(5 637,56)	-0,32	Charges exceptionnelles	0,00	
			Participation des salariés	0,00	
			Impôts sur les bénéfices	4 687,00	0,26
			RESULTAT DE L'EXERCICE	(3 749,21)	-0,21

TRESORERIE

Fonds de roulement net	802 916,04
Besoin en fonds de roulement	108 568,18
Trésorerie nette	694 347,86

Cabinet SEAC NICE MELANIE WINTER

Annexe au Bilan

Etat exprimé en euros

Annexe au bilan avant répartition qui présente les caractéristiques suivantes :

- Le bilan de l'exercice présente un total de 1 562 433 euros
- Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche :
 - un total produits de 4 369 776 euros
 - un total charges de 4 373 525 euros
 - dégage un résultat de -3 749 euros

L'exercice considéré :

- débute le 01/01/2025
- finit le 31/12/2025
- et a une durée de 12 mois.

Les notes (ou tableaux) ci-après, font partie intégrante des Comptes Annuels.

Ces comptes annuels sont établis par le dirigeant de ASSOCIATION C.O.S. 06 avec le concours du cabinet qui intervient dans le cadre de sa mission de **Présentation des Comptes Annuels** qui lui a été confiée.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de 1 562 433 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de 4 369 776 euros et un total **charges** de 4 373 525 euros, dégageant ainsi un **résultat** de -3 749 euros.

L'exercice considéré débute le 01/01/2025 et finit le 31/12/2025.
Il a une durée de 12 mois.

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables édictées par le règlement ANC n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan comptable général et modifié notamment par le règlement ANC n° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, dans le respect des principes comptables généraux, et en particulier du principe de prudence.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

L'application du règlement ANC n° 2022-06 constitue un changement de méthode comptable au sens de l'article 122-2 du Plan Comptable Général.

Ce changement concerne, notamment, la présentation des états financiers, la nouvelle définition du résultat exceptionnel et la modification du plan de comptes.

Conformément aux dispositions réglementaires, le changement a été appliqué de manière prospective.

Ce changement n'a pas d'incidence significative sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'exercice.

L'association a pour objet la création, le développement et la gestion d'actions sociales telle que l'aide aux vacances ou toute activité à caractère socio-culturel, sportif, ou de loisirs pour l'ensemble de ses membres ou bénéficiaires, c'est-à-dire les personnels du Conseil Départemental.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

- | | |
|----------------------|------------------------------------|
| ● Constructions | non amorties sur décision expresse |
| ● Logiciels | 2 à 3 ans |
| ● Matériels | 3 à 10 ans |
| ● Agencements | 3 à 15 ans |
| ● Matériel roulant | 5 ans |
| ● Matériel de bureau | 3 à 5 ans |
| ● Mobilier | 5 à 10 ans |

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour une valeur vénale brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Cession d'actifs

Aucune cession d'actifs sur l'exercice clos au 31/12/2025, mais des mises au rebut ont été constatées au cours de ce même exercice.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Provision départ à la retraite des adhérents

Historiquement, la provision à constituer au titre de l'exercice N correspondait à 100% des départs à la retraite des adhérents qui devaient avoir lieu sur les 5 prochaines années.

Cette année, il a été décidé de ne plus tenir compte de la durée des 5 ans et de la laisser s'éteindre au fur et à mesure des départs à la retraite.

La reprise de provision correspond aux versements réels de l'année écoulée.

Pour cet exercice, on constate une reprise de 11 143 €.

	Nombre de départs	Provision 01-janv	Reprise provision	Dotation	Provision 31-déc
2022	106	159 372 €	18 126 €	27 873 €	169 119 €
2023	97	169 119 €	17 727 €	44 889 €	196 281 €
2024	100	196 281 €	19 000 €	17 842 €	195 123 €
2025	74	195 123 €	11 143 €	0 €	183 980 €

Provision indemnités départ à la retraite salariés : 6 200 €

L'association a comptabilisé une provision pour indemnité de départ à la retraite des salariés au 31/12/2025.

L'association utilise la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme). Cette méthode est définie par la norme comptable IAS 19 révisée (norme européenne), la norme FASB87 (US GAAP); elle est conforme à la recommandation 2003 R-01 du CNC.

La méthode utilisée consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en fonction des hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;

- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs;

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle ou valeur actualisée de l'obligation.

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de la société correspond à la

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

somme des engagements individuels.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 4.18%
- Taux de revalorisation des salaires : 1.5% toute population confondue
- Charges sociales : 35%
- Contribution employeur sur les indemnités de mise à la retraite versées aux salariés : 35%
- Les indemnités sont déterminées selon le dispositif le plus favorable aux salariés entre : les indemnités légales les conventions collectives ou accords collectifs applicables à la catégorie de personnel.
- Taux de rotation du personnel : pas de turn over
- Table de mortalité : INSEE 2019-2021
- Départs volontaires : 100 %
- Age de départ en retraite : 64 ans

Conventions, contributions volontaires

La loi du 2 février 2007 (modernisation sociale) ainsi que le règlement ANC 2022-06, stipulent en ce qui concerne les contributions volontaires effectuées à titre gratuit :

Elles correspondent au bénévolat, mises à disposition de personnes par des entités tierces ainsi que de biens meubles. Dès lors que ces contributions présentent un caractère significatif, elles font l'objet d'une information appropriée dans l'annexe portant sur leur nature et leur importance.

Un tableau est présenté en annexe. La contribution fait l'objet d'une actualisation annuelle.

Méthode retenue pour la comptabilisation des cotisations

Les cotisations sont comptabilisées selon la méthode basée sur les encaissements.

Les adhérents cotisent volontairement en réglant une cotisation annuelle de 5€.

Immobilisations

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

	Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025	
		Augmentations		Diminutions			
		Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres	31 684			24 837	6 847	
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 684			24 837	6 847	
CORPORELLES	Terrains					82 870	
	Constructions sur sol propre	82 870					
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	303 243		2 230	37 582	267 890	
	Instal., agencement, aménagement divers	856 958			156 985	699 973	
	Matériel de transport	58 556				58 556	
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	126 891		18 328	16 128	129 091	
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 428 518		20 557		210 695	1 238 380	
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations					15	
	Autres titres immobilisés	15					
	Prêts et autres immobilisations financières	28 469		11 000	900	38 569	
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	28 484		11 000	900	38 584	
TOTAL		1 488 686		31 557		236 432	1 283 811

Amortissements

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	31 311	320	24 837	6 794
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	31 311	320	24 837	6 794
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels	240 214	22 743	37 582	225 376
	Autres Instal., agencement, aménagement divers	730 810	30 438	156 985	604 263
	Matériel de transport	24 611	6 838		31 450
	Matériel de bureau, mobilier	105 502	9 912	16 128	99 286
	Emballages récupérables et divers				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 101 138	69 932	210 695	960 375
TOTAL		1 132 449	70 252	235 532	967 169

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement et de développement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal, agencement, anénag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet anénagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	195 123	6 200	11 143	190 180
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	195 123	6 200	11 143	190 180
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
	TOTAL GENERAL	195 123	6 200	11 143	190 180
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles		6 200	11 143	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Produits à recevoir		10 000
Autres créances <i>PRODUITS A REC (RISTOURNES TR)</i>	10 000	10 000

FCA

Charges à payer

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025
Total des Charges à payer		108 371
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FOURN. FACT. NON PARVENUES</i>	73 945	73 945
Dettes fiscales et sociales <i>AUTRES IMPOTS CHARGES A PAYER</i>	166	166
Autres dettes <i>CHARGES A PAYER</i>	34 259	34 259

FCA

Charges et Produits constatés d'avance

Etat exprimé en euros		31/12/2025	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION			399 825	308 765
Charges et Produits FINANCIERS				
Charges et Produits EXCEPTIONNELS				
TOTAL			399 825	308 765

FCA

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	38 569	38 569	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	103 827	103 827	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés	12 024	12 024	
	Débiteurs divers			
	Charges constatées d'avance	399 825	399 825	
TOTAL DES CREANCES		554 245	554 245	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine				
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	82 947	82 947		
	Personnel et comptes rattachés				
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	11 831	11 831		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	4 853	4 853		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	34 479	34 479		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	308 765	308 765		
TOTAL DES DETTES		442 875	442 875		
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice					
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

Evaluation des contributions volontaires en nature

Répartition par nature de produits	31/12/2025	31/12/2024
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
Total		
Répartition par nature de charges	31/12/2025	31/12/2024
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Mise à disposition des locaux	18 375	18 375
Prestations	18 375	18 375
Eau, Gaz, Electricité, Assurance, Entretien	25 000	25 000
Maintenance Gites + Nettoyage locaux + Vérification extincteurs	7 747	8 145
Vidéo télésurveillance + Investissement anti intrusion/vidéo	31 134	3 300
Véhicules, Carburant, Entretien	4 200	4 200
Téléphonie, Affranchissements	5 049	5 049
Personnel bénévole	73 130	45 694
Total	91 505	64 069

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité	934 417			1 290	933 128
Autres réserves					
Report à nouveau		(1 290)	1 290		
Excédent ou déficit de l'exercice	(1 290)	1 290		3 749	(3 749)
Situation nette	933 128		1 290	5 039	929 378
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	933 128		1 290	5 039	929 378

**Comité des Œuvres Sociales des Personnels
du Conseil Départemental des Alpes Maritimes**

« Cos 06 »

Centre Administratif Départemental

BP 3007

06201 Nice Cedex 03

**Rapport spécial du Commissaire aux Comptes
sur les conventions réglementées**

Exercice clos le 31 décembre 2025



19, RUE ALPHONSE 1^{ER}
06200 NICE

Comité des Oeuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »

Réunion de l'organe délibérant relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport spécial du commissaire aux comptes sur les conventions réglementées

A l'Assemblée Générale de l'Association Comité des Œuvres Sociales des Personnels du Conseil Départemental des Alpes Maritimes « Cos 06 »,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

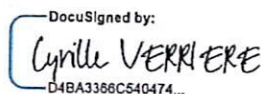
Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

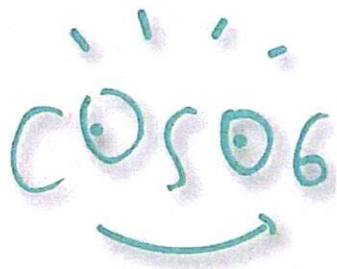
Nice, le 22 mai 2026

Le Commissaire aux Comptes

FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT

DocuSigned by:

D4BA3386C540474...

Cyrille Verrière



Rapport synthétique d'activité

Exercice 2025

FAITS MARQUANTS

1. Un audit de la Direction du Pilotage de la Performance et du Conseil en Gestion (DPPCG) commandité par le Président du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes s'est tenu dans les locaux du COS courant de l'année.

L'évaluation portait sur les aspects financiers liés à la distribution des subventions accordées aux agents. Cette démarche visait à dresser un état des lieux précis de la situation actuelle, en identifiant les mécanismes de financement, les critères d'attributions, ainsi que les flux budgétaires associés.

L'objectif est double : garantir une transparence optimale dans la gestion des ressources et le cas échéant, explorer des pistes d'optimisation et de rationalisation susceptibles d'améliorer l'efficacité du dispositif.

Cette étude a été réalisée sur une période de 8 mois (avril à novembre 2025), où de nombreux échanges ont été organisés avec la DPPCG : soit 9 séances de travail, et plusieurs échanges au fil de l'eau. Le COS a fourni en complète transparence toutes les données demandées : 3 rapports annuels d'activité, une notice de règles de gestion et plus de 13 fichiers Excel de données financières (soit plus de 50 000 lignes de données).

Au terme de cet audit, les conclusions sont les suivantes :

« La diversité des prestations proposées, allant des aides aux vacances aux activités culturelles et sportives, répond aux besoins variés des membres du COS. Cette adéquation entre l'offre de services et les attentes des adhérents se traduit par une croissance continue du nombre d'adhérents depuis 2020, exception faite de l'année 2021 impactée par la COVID-19.

Le financement du COS repose principalement sur la subvention du Conseil Départemental, représentant environ 92 % des ressources, avec des contributions marginales provenant d'autres sources.

La majeure partie des moyens du COS est allouée aux chèques vacances, suivis par le centre de loisirs et les résidences.

En somme, **le COS démontre une gestion stricte de ses ressources avec toujours une attention pour obtenir le meilleur rapport qualité prix / prestation.**

Exception faite de la participation pour les chèques vacances qui est soumis aux conditions de ressource (répartition par équité), le COS a une politique de répartition égale pour toutes les autres prestations.

En conclusion, **l'évaluation des subventions du COS met en lumière la bonne gestion et la rigueur de l'utilisation des finances.** La répartition des ressources financières est représentative des différentes catégories professionnelles des adhérents, et propose des services correspondant à la demande, assurant une bonne répartition de l'utilisation de son budget. ».

2. Dans un contexte budgétaire contraint de la collectivité départementale, le montant de la subvention 2025 allouée au COS a été réduit de 5 %, soit une baisse de 116.000€.

Par conséquent, les membres du Bureau dans leur séance du 19 décembre 2024, avaient acté le principe de conserver l'ensemble des prestations et actions du COS tout en prenant un train de mesures d'économies, notamment en réduisant le taux de subvention sur plusieurs actions tout en les conservant.

L'ensemble de ces mesures est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2025 suite à la délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2024.

Enfin, devant le nombre important de demandes, il a été décidé (lors d'une séance du Bureau du 13 mars 2025) d'ajouter, à titre expérimental, un critère de priorité dans les attributions de pré-réservations des résidences vacances dont les candidatures ont eu lieu en octobre 2025 pour la campagne 2026, à savoir que : « l'octroi des résidences pendant les vacances scolaires est donné **en priorité aux adhérents actifs** ».

3. Le COS a été sollicité par la Direction Générale et a accepté d'accueillir temporairement 12 mineurs relevant du Foyer de l'enfance pendant la dernière quinzaine du mois d'août. Pour cause de travaux urgents devant être réalisés dans leur établissement, le Fort de la Drète est apparu comme une solution de relogement pour ces jeunes. A cet effet, le COS a dû mettre en place une rotation logistique pendant nos semaines de fermeture à même d'assurer la surveillance du site, mais aussi de pouvoir répondre aux besoins sur place (surveillance de baignade, accès aux blocs sanitaires, mise en température des repas, etc.) afin d'offrir un accueil de qualité. Les enfants ont quitté le site à la date convenue.

L'ACTIVITÉ STATUTAIRE

Les instances du COS se sont réunies à 10 reprises :

- Conseil d'Administration : 3
(Le 13 mars, 20 mai, et 15 septembre)
- Bureau : 5
(Le 13 mars, 20 mai, 07 juin, 15 septembre et 03 novembre)
- Commission Résidences de vacances/loisirs : 2
(Le 16 avril et le 24 novembre en visioconférence)

L'Assemblée Générale s'est tenue le 07 juin, au bâtiment Estérel du Centre Administratif du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes.

LES ADHÉRENTS

4210 adhérents ont été répertoriés au COS au titre de l'année 2025.

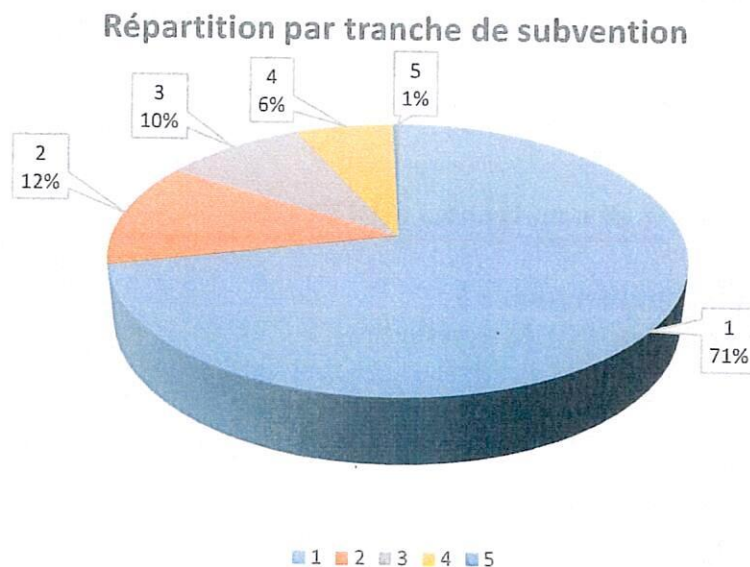
LES ACTIONS MAJEURES

LES CHÈQUES VACANCES



100% des demandes ont été validées, ce qui représente 2083 dossiers.

Les dossiers ayant bénéficié de la tranche la plus favorable représentent 71 % de la demande soit, pour un montant maximum de chèques-vacances de 920 €, une subvention à hauteur de 450€.



1 : 50% de subvention 2 : 40% de subvention 3 : 30% de subvention 4 : 20% de subvention 5 : 10% de subvention

L'AIDE AUX ÉVÈNEMENTS



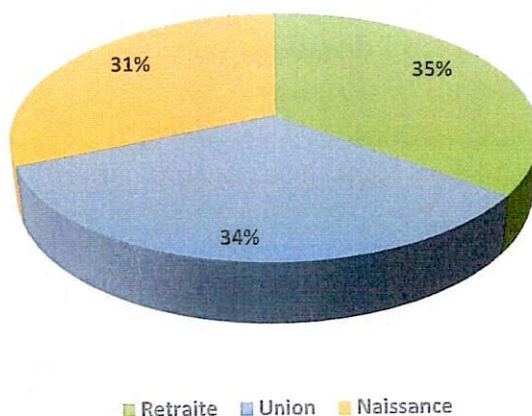
1975 cartes cadeaux Noël d'une valeur de 90 € ont été délivrées pour les enfants des agents. Celles-ci ont été expédiées au domicile avec une procédure d'activation sécurisée.

Les cartes cadeaux concernent les enfants âgés de 0 à 14 ans sur la base d'un fichier communiqué par la Direction des Ressources Humaines.

Par ailleurs, **209** cartes cadeaux événements d'une valeur de 150 € ont été remises.

A ce sujet, par délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2024, une réduction de la valeur du bon de 193 € à 150 € est entrée en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 dans le cadre des mesures d'économies s'inscrivant dans le contexte de réduction budgétaire.

Cartes cadeaux à 150 €



- Carte événements retraite (**74 dossiers**) ;
- Carte événements union (**70 dossiers**) ;
- Carte événements naissance (**65 dossiers**).

En outre, le COS verse une prime au titre des médailles du travail venant récompenser les années de services des agents départementaux.

Ainsi, pour l'année 2025, **181** médailles ont été délivrées au cours de deux séquences (l'une en juin, la seconde en octobre).

Dans le détail, cela représente :

- Médaille d'Argent (**93 agents**) ;
- Médaille Vermeil (**58 agents**) ;
- Médaille d'Or (**30 agents**).

Par ailleurs, la médaille Grand Or régit par les délibérations du Conseil d'administration du COS du 22 avril 2024 et du 15 septembre 2025, a permis de récompenser 40 ans de services effectifs de **20 agents** de la collectivité.

L'AIDE AUX FAMILLES

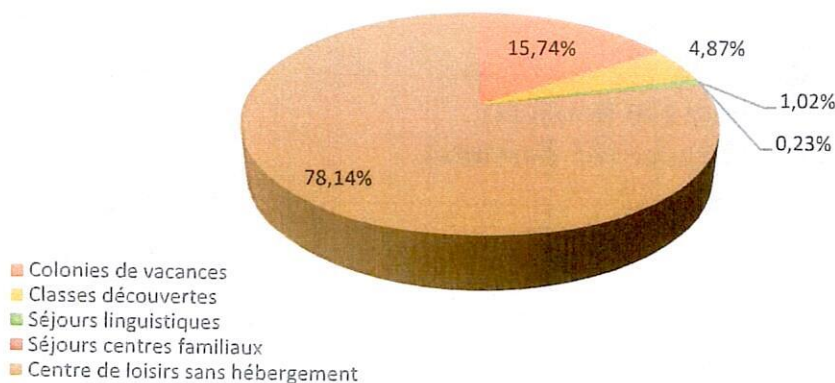


Les participations du COS aux séjours des enfants ont été menées en faveur des enfants du personnel :

- les séjours en colonies de vacances agréées (**138 dossiers**)
- les classes découvertes (**43 dossiers**)
- les séjours linguistiques (**9 dossiers**)
- les séjours en centres familiaux (**2 dossiers**)
- les centres de loisirs sans hébergement (**680 dossiers**)

Pour rappel, ces aides aux séjours sont accordées pour les enfants de moins de 18 ans, par catégorie de séjour.

Aide aux séjours enfants



Le centre de loisirs vient compléter l'offre de services du COS à destination de nos adhérents et de leur composition familiale.

Il s'est déroulé exclusivement au Fort de la Drète sur un format à la journée.

Pendant **5 semaines**, du 7 juillet au 8 août, **248** enfants (**186** familles) ont participé au Centre de Loisirs Été 2025, soit une augmentation de la fréquentation de l'ordre de 16% par rapport à 2024, pour un total de **2 834** journées enfant. Cela a été rendu possible grâce à l'augmentation de la capacité d'accueil quotidienne afin de répondre à la forte sollicitation de la part des familles.

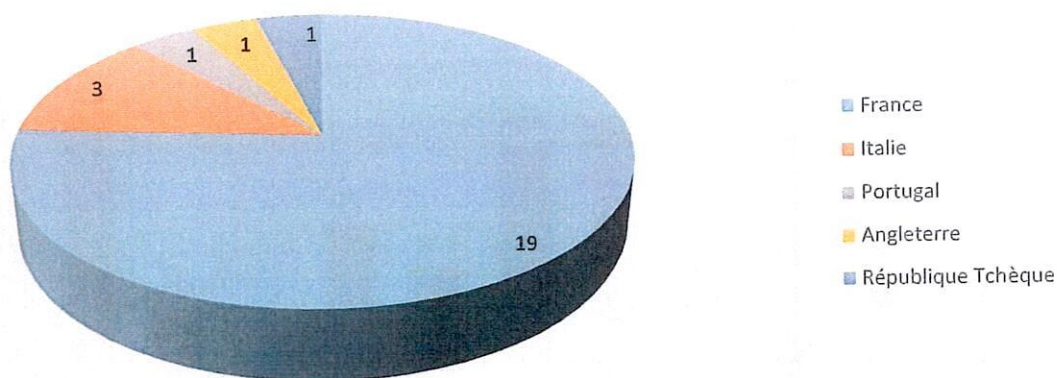
5 bivouacs à thème au Fort de la Drète ont eu lieu sur les journées du jeudi au vendredi : **208** enfants en ont bénéficié. Les enfants étaient hébergés en pension complète : déjeuner du midi, dîner à thème du soir (Italien, mexicain, américain) et petit déjeuner du lendemain, en tente double sur la zone du gazon synthétique, par catégorie d'âge, de sexe, et d'affinité.

LES RÉSIDENCES DE VACANCES



Le parc est constitué de **25** résidences.

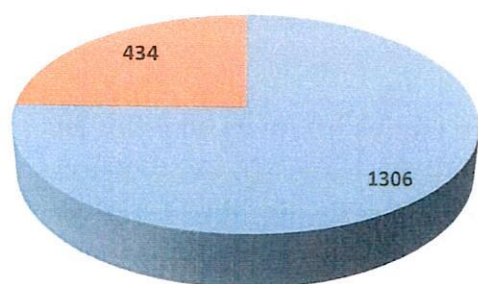
Répartition de nos résidences vacances



Comme chaque année, la campagne de pré-réservations a été menée à l'automne afin de répondre équitablement aux nombreuses demandes. Les dossiers sont traités par notre logiciel de gestion qui prend en compte les séjours déjà obtenus ainsi que les consommations du demandeur toutes activités confondues.

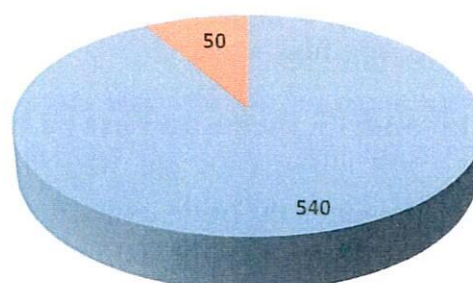
Au terme d'une première séquence d'attributions des résidences vacances, les demandes non finalisées et les disponibilités restantes ont fait l'objet d'une 2^{ème} séquence privilégiant les agents n'ayant pas obtenu satisfaction lors de la 1^{ère} séquence.

Attributions 1^{ère} séquence
résidences vacances 2025



■ Nombre de demandes ■ Nombre d'attributions

Attributions 2^{ème} séquence
résidences vacances 2025

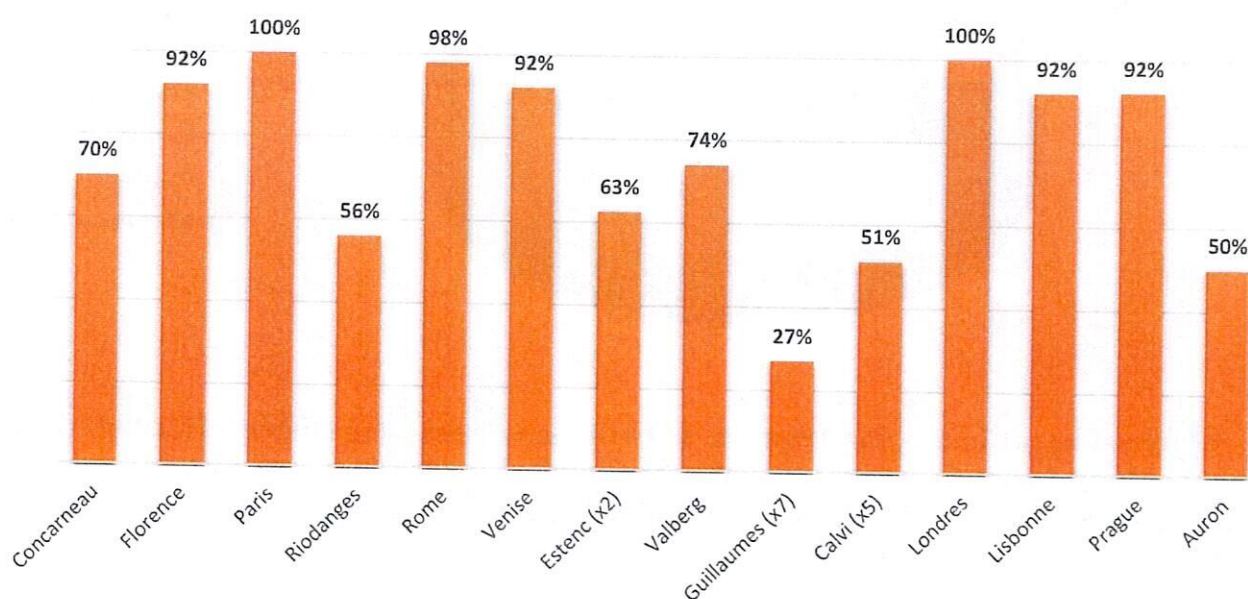


■ Nombre de demandes ■ Nombre d'attributions

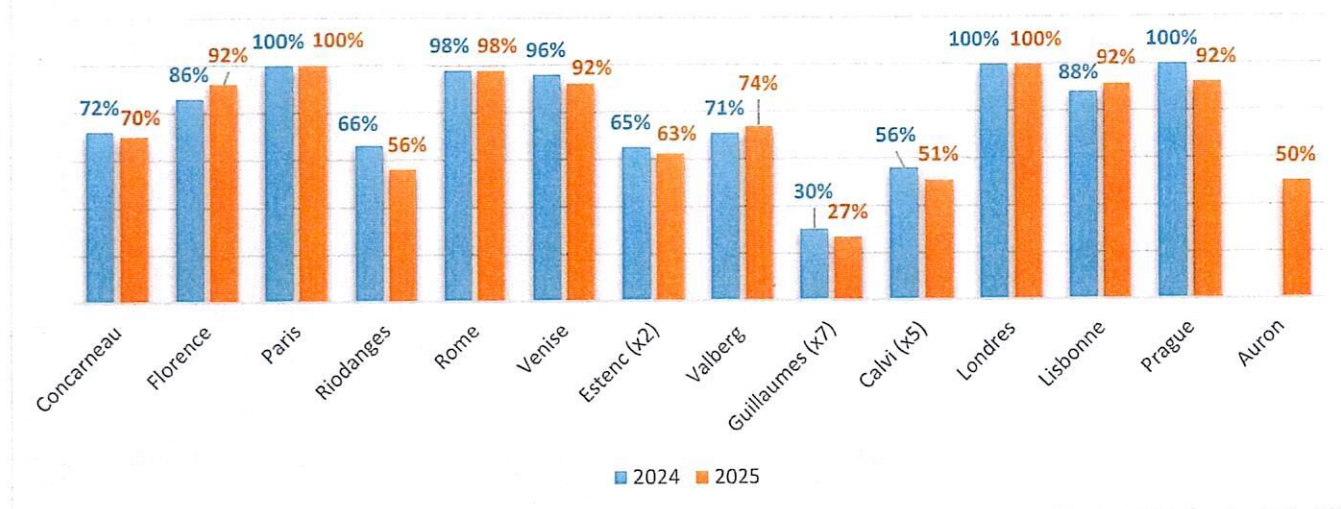
Les périodes restées vacantes ont été rendues accessibles en libre-service sur notre site à tous les adhérents, une fois cette procédure achevée.

Ainsi, **207** disponibilités supplémentaires ont été réservées permettant à un total de **691** familles de profiter d'un séjour dans notre parc de résidences pour l'année 2025.

Taux d'occupation 2025



Comparatif taux d'occupation 2024-2025



Une opportunité de prendre en location un logement meublé dans la station d'Auron s'est présentée au COS courant 2025. Fort de la restitution au propriétaire en février 2025 de l'appartement de Valberg « L'Adret d'azur », ayant donné congés pour vente, il est apparu pertinent d'étudier le dossier dans l'optique de continuer à proposer à nos adhérents une offre diversifiée et attractive.

Compte tenu de la qualité des prestations de ce studio et de sa localisation, cette nouvelle résidence a été contractée pour une durée initiale de 13 mois et quinze jours à compter du 15 novembre 2025. Ce bail, reconductible tacitement pour un an, s'est accompagné d'une mise à disposition immédiate auprès de nos adhérents. A savoir qu'un service clef en main de fourniture de linge de maison et de ménage est proposé.

Par ailleurs, compte tenu de l'augmentation substantielle du loyer de l'appartement type T3 de Lisbonne situé Rua da Misericordia, le conseil d'administration a décidé de dénoncer le bail au 31 décembre 2025. Néanmoins, la destination étant toujours fortement plébiscitée par nos adhérents, un autre logement type T2, à même d'accueillir 4 personnes, entièrement meublé et équipé, a été contracté. Cette résidence située Rua Rodrigues Sampaio dans le quartier de Liberdade dispose d'un bail d'une durée de 3 ans à compter du 13 octobre 2025, avec la possibilité d'y mettre fin après une année complète d'occupation. Là aussi, un service clef en main de fourniture de linge de maison et de ménage est proposé.

LES BALADES ET LES ESCAPADES



- 2 balades : Baux de Provence et la journée vélo à Sanremo.
- 3 escapades : Port Aventura, Palma de Majorque, et Copenhague.
- 1 manifestation festive : Barbecue aux Iles de Lérins.

Au total, **344** personnes ont pris part à ces manifestations.

LA BILLETTERIE



32 075 billets, contremarques subventionnées, ou à tarifs préférentiels, ont été délivrés au titre de l'année 2025. Parmi eux, on dénombre notamment :

- **6 554** cartes culture et **10 795** coupons sports physiques
- **5 696** e-billets cinéma et **5 675** e-billets parcs et loisirs.

En effet, la dématérialisation de l'ensemble de notre billetterie cinéma ainsi que d'une grande partie de notre billetterie « Parcs & Loisirs » a permis de toucher un plus grand nombre d'adhérents géographiquement éloignés.

Cette démarche s'inscrit dans une volonté de répondre toujours mieux aux attentes de nos adhérents en tenant compte de leurs modes de consommations, à savoir satisfaire des envies de dernière minute grâce à une amplitude horaire accrue permettant un accès à l'offre billetterie 24h/24h et 7j/7j.

A noter que les cartes culture, les coupons sports, ou encore les e-billets cinéma sont soumis à des quotas.

A ce propos, par délibération du Conseil d'administration du 19 décembre 2024, sont entrées en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2025 un certain nombre de mesures comme :

- une réduction de la subvention de 14 € à 12 €, en ce qui concerne les cartes culture, soit un passage du prix de vente aux adhérents de 16 € à 18 €.
- une réduction du nombre de coupons sport délivrées soit un passage de 12 à 10 coupons sport par adhérent et par an.



Les consultations proposées gratuitement ont eu lieu majoritairement par téléphone.

- **24** consultations avocats ont été organisées avec Me PEROTTI.
- **29** consultations avocats ont été organisées avec Me FOURNIAL.
- **33** consultations notariales ont été organisées avec Me GIAUFFRET.
- **15** consultations notariales ont été organisées avec Me PELLEGRINO.

A noter que Me PELLEGRINO a commencé à proposer ses services à compter du mois d'avril 2025.

Le coût d'une consultation est de **45 €**, à la charge du COS

LE BIEN-ÊTRE AU TRAVAIL



Dans le cadre des initiatives « bien-être au travail » pour lutter contre les troubles musculo squelettiques, le COS rembourse 5 € sur présentation d'une facture acquittée pour les prestations d'ostéopathie sur le lieu de travail, dans la limite de 10 séances par année.

Cela se traduit par un volume de **117** prestations pour l'année 2025.

LES MANIFESTATIONS SPORTIVES



En 2025, le COS a contribué à **82** participations d'agents aux manifestations sportives. La liste des courses éligibles à la participation du COS est fixée en concertation avec notre référent.

Nicolas CAMPODONICO, référent dans la gestion des coureurs et la programmation du calendrier des courses reste force de proposition pour enrichir la diversité dans l'offre de manifestations sportives et coller au plus proche aux attentes de nos sportifs.

COMMUNICATION ADHERENTS

L'année 2025 a été ponctuée d'actions de communication encourageant la consultation de notre site web (annonce de la programmation de nos escapades 2025, ainsi que des campagnes chèques vacances et résidences vacances).

Par ailleurs, l'ensemble des adhérents bénéficient d'un présent venant saluer les fêtes de fin d'année. A compter du mois de novembre 2025, 3 467 panettones aux trois chocolats ont été distribués.

JOURNÉES DE COHÉSION



Au cours de l'année 2025, **30** journées de cohésion se sont déroulées pour un total de **1 105** agents accueillis.

Ces journées remportent toujours un grand succès. Elles permettent aux agents de la collectivité de se retrouver pour des temps d'échange autour de plusieurs activités.

La Secrétaire Générale,



Nadine KRAUS